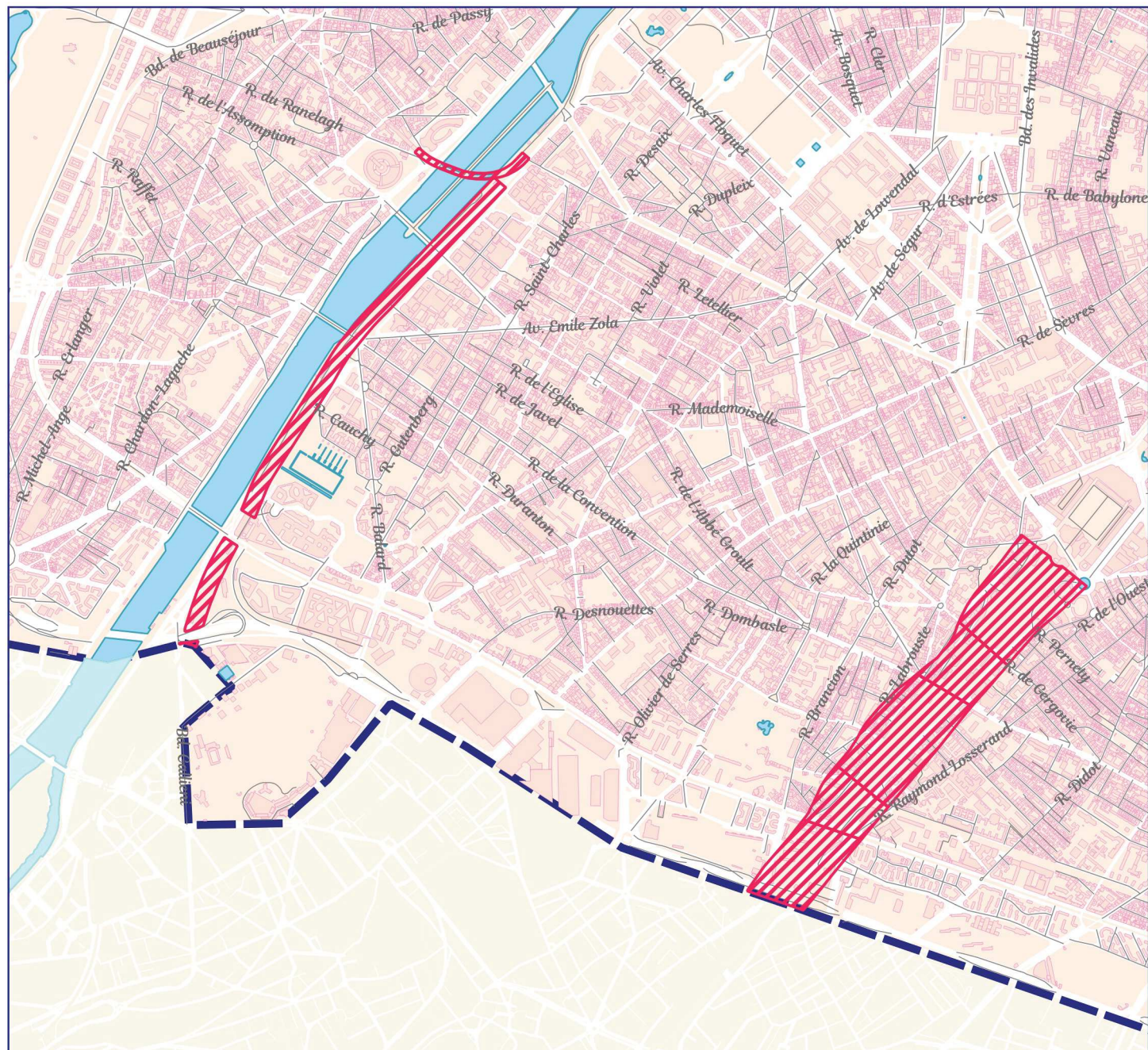




0 500 1000 m

Nord
↑

	Secteur affecté par le bruit		Bâti
	Voie		Limite du département
Emprise d'îlot		Espace en eau	
	dans Paris		dans Paris
	hors de Paris		hors de Paris

Les cartes de bruit de type B représentent les "secteurs affectés par le bruit" définis par les articles L571-10, R. 571-32 à 43 du code de l'environnement.

Ces secteurs sont délimités à partir du classement sonore en vigueur, mis à jour en 2021 pour les lignes SNCF du département de Paris. Ils correspondent à des bandes de part et d'autre de l'infrastructure concernée, dont la largeur dépend du classement affecté à la voie.

Délimitation des secteurs affectés par le bruit : DRIEA IF/UD 75, janvier 2020, selon une méthodologie décrite dans le résumé non technique joint.

Cartographie : DRIEA IF/UD 75/SADCT/PECT, 27 févr. 2020. Échelle du format A4 : 1 : 25000.

Fond de plan (îlots physiques, plans d'eau, emprise bâtie Paris, commune) : données de référence APUR, disponibles sur opendata.apur.org sous licence ODbL - Voies : Ville de Paris, données disponibles sur opendata.paris.fr sous licence ODbL.